



PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du 28 avril 2026

Le 28 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Mesdames et Messieurs BARANGER Florian, BOUTINEAU Marylène, BRUN Nicolas, CLAUDE Laurence, DAVIAUD Claude, DELAVEAU Victor, FILIPEK Serge, GUILLEMIN Virginie, SARRAZIN Séverine, SIMON Sophie et SIN Géraldine.

Nombre de membres excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame SIMON Sophie

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2026
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- SRD : Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques
- ORANGE : Redevance d'Occupation du Domaine Public par les opérateurs de communications électroniques
- Budget Lotissement résidence du Plateau : Décision modificative n°1
- Désignation des délégués à la CLI
- Etude de différents devis
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Maire et la secrétaire de séance.

1. Délibération 2026-33 : Proposition de délégués appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts directs (CCID°

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Cette commission est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double, soit 24 pour la commune de Goux, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste des personnes suivantes :

1	CLAUDE Laurence
2	FILIPEK Serge
3	BOUTINEAU Marylène
4	SIN Géraldine
5	SIMON Sophie
6	SARRAZIN Séverine
7	CHANTREAU Dominique
8	BRUN Nicolas
9	BARANGER Florian
10	DELAVEAU Victor
11	VALLOIS Dany
12	BODIN Didier
13	FEYS Joëlle
14	GUILLEMIN Jean-Michel
15	RENAULT Aimé
16	GERMANEAU Philippe
17	CLAVEAU Philippe
18	BUJON Serge
19	GOURDEAU Thierry
20	PONTONNIER Elie
21	JOYEUX Didier
22	DUBIN Catherine
23	GOURDEAU Samuel
24	CLOCHARD Bruno

2. Délibération 2026-34 : Redevance 2026 d'Occupation du Domaine Public par SRD pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui stipule que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales qui précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie du domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité,

Vu que SRD gère à 100% le réseau de distribution d'électricité de la commune,

Vu que la population de la commune est de 482 habitants,

Vu que le coefficient index ingénierie 2025 est de 1.5770,

Vu que le plafond de la redevance réglementaire est de 153,

Le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance d'occupation du domaine public des réseaux de distribution d'électricité pour l'année 2026 s'élève à 245.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE la redevance d'occupation du domaine public des réseaux de distribution d'électricité d'un montant de 245 € pour l'année 2026**
- **AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant à SRD SAEML.**

3. Délibération 2026-35 : Redevance d'Occupation du Domaine Public par ORANGE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n°2005-1676 du 27/12/2005 fixe les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et encadre le montant des redevances correspondantes.

Il informe que ces redevances n'ont pas été versées depuis l'année 2023.
Il propose de demander la régularisation pour les années 2023 à 2026.

Pour l'année 2023, le montant de la redevance s'élève à : 1 039.33 €

- Artères aériennes : $14.745 \times 62.60 \text{ €} = 923.04$
- Artères souterraines : $2.477 \times 46.95 \text{ €} = 116.29$

Pour l'année 2024, le montant de la redevance s'élève à : 1 068.55 €

- Artères aériennes : $14.745 \times 64.36 \text{ €} = 948.99$
- Artères souterraines : $2.477 \times 48.27 \text{ €} = 119.56$

Pour l'année 2025, le montant de la redevance s'élève à : 1 098.62 €

- Artères aériennes : $14.745 \times 64.87 \text{ €} = 956.51$
- Artères souterraines : $2.521 \times 48.65 \text{ €} = 122.65$
- Emprise au sol : $0.60 \times 32.44 = 19.46$

Pour l'année 2026, le montant de la redevance s'élève à : **1 119.91 €**

- Artères aériennes : $14.910 \times 65.49 \text{ €} = 976.46$
- Artères souterraines : $2.521 \times 49.11 \text{ €} = 123.81$
- Emprise au sol : $0.60 \times 32.74 = 19.64$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE le maire à procéder au recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public par ORANGE par l'émission des titres de recettes suivants :**

- ✓ Année 2023 = 1 039.33 €
- ✓ Année 2024 = 1 068.65 €
- ✓ Année 2025 = 1 098.62 €
- ✓ Année 2026 = 1 119.91 €

4. Délibération 2026-36 : Budget Lotissement Résidence du Plateau : décision modificative n°1

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de régulariser le montant de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget du Lotissement Résidence du Plateau suite à une erreur de saisie du budget dans l'application.

Budget Lotissement Résidence du Plateau : DM 1

Fonctionnement

Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.21
7015	Vente de terrains	-0.21
Total		0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE la Décision Modificative n°1 du Budget du Lotissement Résidence du Plateau**

5. Délibération 2026-37 : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Information de la Centrale de Civaux

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant à la Commission Locale d'informations de la Centrale de Civaux (CLI).

La CLI est une instance d'observation, de vigilance, de réflexion et de débats contradictoires, qui produit une information, aussi objective et intelligible que possible, qu'elle diffuse auprès des habitants du périmètre du PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne

- Délégué titulaire : **BRUN Nicolas**
- Délégué suppléant : **FILYPEK Serge**

6. Informations et questions diverses

Le Maire

- présente différents devis
- informe sur la baisse annuelle des dotations de l'Etat et précise que les taux d'imposition n'ont pas été réévalués depuis 2001.
- informe qu'il n'y a plus que 4 cases de columbarium de disponible au cimetière
- propose d'organiser une réunion avec les habitants le 12 septembre à 10h

Laurence CLAUDE informe

- avoir réservé une exposition à Vienne Nature sur le thème « Les mammifères semi-aquatique » du 3 au 21 août 2026
- sur l'organisation de la journée des peintres
- sur la réussite de la chasse aux œufs avec la participation de 31 enfants dont 18 de Goux
- que le jury Villes et Villages fleuris pour la labellisation de la 1^{ère} fleur se réunira le 17 juin 2026 à 13h30 à la Mairie. Elle invite la commission Cadre de Vie à participer à la visite. Une pré-visite aura lieu le jeudi 4 juin à 17h30
- que le film diffusé lors de la soirée Cinéma de Plein-Air sera « Le monde à l'envers »

Serge FILIPEK

- évoque le label « Village étoilé » qui récompense les communes qui minimisent l'allumage de l'éclairage public

Sophie SIMON

- propose à la construction de jeux en bois pour la fête de la piscine

Virginie GUILLEMIN informe

- sur la sécurisation du barnum
- que des pierres du préau bougent
- que des panneaux de signalisation sont défectueux

Séverine SARRAZIN informe

- sur l'entretien à réaliser au plan d'eau de la Rallerie.

Validé par le Conseil Municipal, le 5 juin 2026

Arrêté par le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
Claude DAVIAUD

Le secrétaire
Sophie SIMON